

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	23 934	629	23 305		23 305	
	Autres immobilisations corporelles	49 754	30 701	19 053	32 989	13 936	42.24
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	25 770		25 770	10 750	15 020	139.72
	Total II	99 458	31 330	68 128	43 739	24 389	55.76
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	346 633		346 633	210 332	136 301	64.80
	Autres créances	120 646		120 646	133 317	12 671	9.50
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	30 442		30 442	44 319	13 877	31.31
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	497 721		497 721	387 968	109 753	28.29
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	597 179	31 330	565 849	431 707	134 142	31.07

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	26 000	26 000		
	Réserves				
	Réserve légale	2 293		2 293	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	38 019	5 551	43 569	784.94
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	40 119	45 862	5 743	12.52
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	106 431	66 312	40 119	60.50
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 500	3 725	1 225	32.89
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	254 066	171 524	82 542	48.12
	Dettes fiscales et sociales	178 042	182 160	4 118	2.26
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	24 810	7 985	16 824	210.69
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	459 418	365 395	94 023	25.73
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	565 849	431 707	134 142	31.07

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

459 418 365 395

2TLB

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 26 000 €

Siège social : Pierrefonds 42B chemin charrette
97410 Saint-Pierre

RCS Saint-Pierre de la Réunion 841 138 019

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente juin à 14h00, les associées de la société 2TLB se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège de la société sur convocation faite par la présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Sont présents :

Madame Lorraine AGATHE 230 actions

Mademoiselle Aurélie SIDOU CANDASSAMY MAIDERY 30 actions

Madame Lorraine AGATHE préside la séance en sa qualité de présidente de la société.

La feuille de présence arrêtée et certifiée exacte par la présidente, permet de constater que les associées présentes ou représentées possèdent 260 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'assemblée réunissant le quorum à titre ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Puis, la présidente déclare que les comptes annuels, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associées au siège social à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

La présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et rappel des dividendes versés
- Approbation de la rémunération de la présidente au titre de l'exercice clos 31 décembre 2022 et proposition pour l'exercice 2023
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L 227-10 du code de commerce
- Quitus pour le mandat de présidente et pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

La présidente déclare la séance ouverte. Personne ne demandant plus la parole, la présidente met aux voix les différentes résolutions à l'ordre du jour.

ANL

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale prend acte de l'absence de dépenses et charges non déductibles visées par l'article 39-4 du code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Résolution adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition de la présidente, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui s'élève à 40 119 €, de la manière suivante :

- Réserve légale	307 €
- Report à nouveau	39 812 €

Présentation des capitaux propres après affectation du résultat :

- Capital social	26 000 €
- Réserve légale	2 600 €
- Report à nouveau	77 831 €

Situation nette	106 431 €
-----------------	-----------

En application des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a encore été versé aucun dividende par la société.

Résolution adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la rémunération de la présidente à hauteur de 38 597,86 € bruts, outre les cotisations sociales supportées par la société à hauteur de 16 657,25 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et propose une rémunération au moins équivalente pour 2023.

Résolution adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de l'absence des conventions relevant de l'article L. 227-10 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Résolution adoptée à l'unanimité

ANL

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne à la présidente quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice et tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Résolution adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, la présidente a été dressé le présent procès-verbal.

La présidente
Madame Lorraine AGATHE
Sas 2 TLB Société Transport
35 T. Chemin SALME
97435 LAVALINE DES CABRIS
Tél: 02 92 85 95 21
Siret: 841 138 019 00010 - Ape: 4941 A

2TLB

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 26 000 €

Siège social : Pierrefonds 42B chemin charrette
97410 Saint-Pierre

RCS Saint-Pierre de la Réunion 841 138 019

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition de la présidente, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui s'élève à 40 119 €, de la manière suivante :

- Réserve légale	307 €
- Report à nouveau	39 812 €

Présentation des capitaux propres après affectation du résultat :

- Capital social	26 000 €
- Réserve légale	2 600 €
- Report à nouveau	77 831 €
Situation nette	106 431 €

En application des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a encore été versé aucun dividende par la société.

ANL